



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 8 août 2022 à 19h30 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour      Conseiller # 5 : Tommy Richard  
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx      Conseiller # 6 : François Chabot  
Conseiller # 4: Mathieu B. Filion

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

Absent :  
Conseillère # 3 : Mireille Lemay

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de juillet 2022
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Affaires Nouvelles
  - 8.1. Entretien des chemins d'hiver
  - 8.2. Rang Saint-Joseph – Réfection d'un tronçon
  - 8.3. Incident rang Saint-Joseph
9. Varia
10. Étude de la correspondance
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2022-08-111

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2022

Résolution # 2022-08-112

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de l'assemblée du 4 juillet 2022 soient adoptées.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

#### 4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

<b>Total des salaires et charges</b>	
<b>Juillet 2022 :</b>	16 472.65 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	222 466.48 \$
<b>Total des incompressibles :</b>	1 101.78 \$
<b>Grand Total :</b>	<b>240 040.91 \$</b>

Résolution # 2022-08-113

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

ADOPTÉE

#### 5. SUIVI AU PROCES-VERBAL

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

Point d'information pour le conseil

- Vente de terrain rang Saint-Michel, décision acceptée de la C.P.T.A.Q.. Il restera à faire les contrats chez le notaire.

#### 6. RAPPORT DU MAIRE

Aucune Réunion à la MRC

Fait suivi par rapport à la signalisation à la suite des travaux du village, Communication avec MTQ pour panneau à message variable, installé aujourd'hui sur 55 et déjà installé sur la 20 peuvent partir si M.T.Q. a une urgence ailleurs. Le fonds pour accommoder seulement. Sureté du Québec passe régulièrement. Le message sur le panneau de la 20 à vérifier.

M. Maire passe la parole à citoyen M. Paul Girard qui demande que les panneaux à message variable soit permanent le temps des travaux au village.

#### 7. RAPPORT DES ELUS

AUCUN

#### 8. AFFAIRES NOUVELLES

##### 8.1 Entretien des chemins d'hiver

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin a demandé des soumissions publiques sur le Système Électronique d'appel d'Offre du gouvernement du Québec (S.E.A.O.) pour l'exécution de travaux d'entretien des chemins d'hiver pour les saisons d'hiver 2022-2023 et 2023-2024 soit pour une longueur approximative de 40 kilomètres par année ;

ATTENDU QU'il a eu seulement Les entreprises M. Bourques inc. comme soumissionnaire au montant de 172 516.31 \$ taxes incluses annuellement ;

Résolution # 2022-08-114

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

QUE le conseil municipal de la paroisse de St-Célestin accorde à Les entreprises M. Bourque inc., le contrat relatif à l'entretien des chemins d'hiver pour l'année 2022-2023 et 2023-2024 aux conditions décrites au devis et à la soumission reçue lequel fait partie intégrante du présent contrat, et que le maire Monsieur Marco Boucher et le directeur général Donald Brideau soient autorisés à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

### 8.2 Rang Saint-Joseph – Réfection d'un tronçon

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin a reçu une subvention dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 et qu'une demande au Programme d'Aide à la Voirie Local (P.A.V.L.) sera déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité à l'intention de faire la réfection du pavage du rang Saint-Joseph sur une distance d'environ 2.7 kilomètres ;

CONSIDÉRANT QU'UN des plans et devis sont requis pour la réalisation des travaux conforme aux normes ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a soumis une offre de service pour la réalisation des plans et des devis pour la réalisation des travaux ;

Résolution # 2022-08-115

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin engage la firme EXP pour la réalisation des plans, des devis des travaux du rang Saint-Joseph au montant forfaitaire de 12 425\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### 8.3 Rang Saint-Joseph - Incident

Considérant la demande reçue de Madame Céline Ricard ;

Considérant que la municipalité ne peut pas être tenu responsable des dommages causés à son véhicule pour de la peinture ;

Résolution # 2022-08-116

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité refuse la réclamation de madame Ricard et qu'elle peut faire demande au contracteur qui a fait le lignage des rues

ADOPTÉE

## 9. VARIA

AUCUN

## 10. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

- Attention... Une chauve-souris
- Bougie-bus inc. – États financiers au 31 décembre 2021



No de résolution  
ou annotation

11. PERIODE DE QUESTION

AUCUNE

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2022-08-117 Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE

Marco Boucher,  
Maire

Donald Brideau  
Directeur général et  
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 8 août 2022

Donald Brideau  
Directeur général et greffier trésorier